



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service Régional de la Formation et du développement

Affaire suivie par : Nathalie PORTRAIT
Tél. : 02.99.28.22.58
Mél : nathalie.portrait@agriculture.gouv.fr

Le directeur
À
GIP Breizh FormAgro
EPLEFPA de Merdrignac
6 rue du Porhoët
22230 MERDRIGNAC

Rennes, le

Objet : notification de l'arrêté d'approbation du GIP

Réf. : SRFD/2020/CFE/0346/d

P. J. : 2

Veillez trouver ci-joint l'arrêté d'approbation de la convention constitutive de votre groupement d'intérêt public (GIP) « Breizh FormAgro », ainsi que la convention annexée.

Conformément à la procédure définie par le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012, votre demande d'approbation a fait l'objet d'un avis favorable de la DRFIP en date du 2 juillet 2020. Cet avis précise également que ce GIP sera soumis aux règles de la comptabilité publique, à savoir au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique hors comptabilité budgétaire, à la partie V du recueil des règles budgétaires et comptables des organismes (RRBO) et à l'instruction comptable commune M9.

L'arrêté d'approbation et la convention annexée seront publiés ce jour au RAA de la préfecture de région. Je vous rappelle que conformément à l'article 4 du décret du 26 janvier 2012 précité, « *la décision d'approbation et la convention constitutive sont mis à la disposition du public sous forme électronique sur le site internet du groupement, ou à défaut, sur celui d'un de ses membres* ». Vous voudrez bien me confirmer par retour l'accomplissement de cette formalité et le site internet concerné.

Le directeur régional,

Michel Stoumboff